



## COLOCAS

**Michel HERBÉ**

41 rte de Romont

88 700 SAINT-

MAURICE /MORTAGNE

Tel : 06 08 32 02 81

# RÈGLEMENT DE COURSE

Ce règlement a été approuvé pour la saison **2022** lors de l'assemblée générale. Il a été modifié depuis 1997 dans un souci premier de sécurité et d'organisation pour que chacun puisse profiter pleinement de notre sport.

## 1) Conditions de participation

Le pilote doit :

- être âgé d'au moins 5 ans (ou être dans sa 5ème année )
- être inscrit dans une seule catégorie et une seule classe (exception : pour les copilotes des catégories side-car (C5), bob-car (C6), carrioli (C7) qui pourront participer comme pilotes dans une autre catégorie.
- avoir acquitté pour la saison ou la journée le montant d'une licence régionale,
- avoir acquitté les droits d'inscription de la course,
- coller à l'avant de sa caisse le numéro de course donné à l'inscription,

## 2) Inscriptions - Licences

- les pilotes et copilotes désirant participer au championnat de Lorraine recevront un numéro permanent pour la saison.
- Le numérotage se fera par catégorie de 100 à 199 pour les C1, de 200 à 299 pour les C2...
- le tarif des inscriptions par course est de 8 € par pilote et 8 € supplémentaire pour les copilotes (bob-car, carrioli, side-car).
- **les inscriptions seront prises le jour de la course au parking pilotes de 8h30 à 9h30.** Aucune inscription ne sera remboursée si la course a lieu. **Après fermeture des inscriptions, tout retard sera sanctionné par l'annulation des manches du matin.**
- un exemplaire de ce règlement sera à disposition de chaque pilote inscrit.
- la participation à la course sous-entend l'acceptation de ce règlement.
- un seul pilote par inscription sera admis sauf si les pilotes participent au nom d'une association, d'une famille ou d'un foyer rural. Dans ce cas, ils ne pourront prétendre à plus de descentes ni plus de récompenses que les autres concurrents et seront classés dans la catégorie du plus âgé. Chaque participant devra être en possession d'une licence.
- Un même pilote pourra utiliser sous le même numéro plusieurs caisses à savon tout au long de la saison. Chacune devra être conforme aux normes de la catégorie.
- chaque pilote devra soumettre sa caisse à la commission **contrôle technique** du COLOCAS. La commission éditera une fiche d'homologation pour chaque caisse.
- des contrôles de pesées et de pression des pneus seront effectués tout au long de la journée. En cas de non-conformité, le pilote se verra sanctionné d'une manche par le jury de course.
- le nom du directeur de course de la journée sera affiché à l'inscription et au départ.
- Le jury de course est constitué du directeur de course, d'un organisateur, d'un membre de la commission contrôle technique, d'un membre de la commission inscriptions et de deux autres membres. Il est constitué à l'année et modifié à chaque course en cas d'absence. Son rôle premier est de faire appliquer le présent règlement et de sanctionner en cas de fautes.
- Une même caisse peut être utilisée par deux pilotes, s'ils ont payé chacun une inscription, ils auront chacun un numéro de course, un classement distinct, ces caisses sont appelées les **Doubles**.

### - 2 niveaux d'âges :

C1, C2, C3, C9 et folklorique jusqu'à 17 ans = Licence enfants.

C4, C5, C6, C7 et C8 et folklorique à partir de 18 ans = Licence adulte.

De ce fait un adolescent de 17 ans en catégorie C3 est de niveau enfants le même en carrioli est de niveau adulte.

### - 3 niveaux de licences :

**JOURNALIERE** c'est la licence minimum. Elle permet la participation à une seule course du championnat de Lorraine. En cas de participation à une seconde course, la différence pour arriver au montant de la licence compétition sera demandée.

TARIFS : Licence journalière enfant : 12 €

Licence journalière adulte : 22 €

**COMPETITION** C'est la licence des mordus de la caisse à savon, ils seront classés au Championnat de Lorraine et pourront être sélectionnés et participer au championnat de France et d'Europe. Elle est obligatoire pour les participants au championnat de France et d'Europe. Cette licence n'est valable que pour une seule catégorie ou formule.

TARIFS : Licence compétitions ENFANTS : 20 €

Licence compétitions ADULTES : 39 €

**DIRIGEANTS** La licence dirigeant est utilisée par des personnes ne pratiquant pas la caisse à savon mais qui désire être représenté au niveau Régional et National

TARIF : 10 €.

## 3) Classification

\* **Catégorie caisse à savon** formule sport, promotion

**C1** : pilotes âgés de 5 à 9 ans

**C2** : pilotes âgés de 10 à 13 ans

**C3** : pilotes âgés de 14 à 17 ans

**C4** : pilotes de 18 ans et plus.

La classification dans l'une ou l'autre des formules est de la responsabilité de la commission contrôle technique. Cette commission sera habilitée à faire concourir en catégorie sport une caisse promotion qui aurait été notoirement transformée pour figurer dans cette catégorie alors que sa conception générale lui permettrait d'être inscrite dans la catégorie sport (par exemple ajouts d'éléments pour dépasser la longueur ou la largeur maximum de la catégorie sport ou ajout de poids, etc...). De plus les caisses hors normes (poids, mesures) se verront automatiquement placés en formule libre ou folklorique.

**C5 : Catégorie side-car** : pilotes et copilotes âgés de 16 ans et plus

**C6 : Catégorie bob-car** : pilotes et copilotes âgés de 16 ans et plus.

**C7 : Catégorie carrioli** : pilotes et copilotes âgés de 16 ans et plus.

**C8 : Catégorie Kart (Adulte)** : pilotes à partir de 16 ans.

**C9 : Catégorie Kart (Enfant)** : pilotes à partir de 5 ans.

**C10 : Catégorie Folklorique** : Pilotes à partir de 5 ans.

Les normes de construction et les conditions de participation de toutes les catégories sont identiques à celles en vigueur pour le championnat de France, le championnat d'Europe et les Coupes d'Europe. Il est fortement recommandé aux équipages C5, C6 et C7 de rester toute la saison en binôme. Pour le championnat de Lorraine au moins un des deux membres de l'équipe doit être présent et à sa place.

## 4) Répartition des points et classement

La course se déroulera au minimum en 3 descentes chronométrées (maxi 5 pour le classement). Le total des deux meilleurs temps déterminera le classement par catégorie. En cas de problèmes lors de la course (manquements d'une ou plusieurs manches), le jury de course prendra toutes décisions utiles.

Il n'y a pas de classement pour la formule folklorique. Une récompense est attribuée à chaque participant.

Le calcul pour le classement au championnat de Lorraine se fera de la façon suivante :

- sont inscrits au championnat les pilotes ayant participé au moins à la moitié des courses comptants pour le championnat plus une.
- la participation aux courses non inscrites au championnat ne peut influencer le classement final de celui-ci.
- Attribution des points : Le 1er = 17 points, le 2ème = 14 points, le 3ème = 12 points, le 4ème = 11 points, le 5ème = 10 points, le 6ème = 9 points, le 7ème = 8 points, le 8ème = 7 point, le 9ème = 6 points, le 10ème = 5 points, le 11ème = 4 points, le 12ème = 3 points, le 13ème = 2 point, le 14ème = 1 point et les suivants = 0 point.
- ainsi pour le classement final seront additionnés les points des meilleures courses (la moitié plus une).

### **5) Conditions de course**

La course se déroule sous l'entière responsabilité de son directeur. Toute réclamation doit se faire sur place auprès du jury de course. En cas de litige le jury tranchera.

- Le départ de la course est prévu de 10h.
- Les manches sont prévues de 10h à 12h et entre 13h30 et 14h jusqu'à 18h.
- Le départ de chaque manche s'effectue dans l'ordre des catégories C1 C2 .....C8 C9.
- Les « doubles » descendent avant les C1, en début de manche, et ils seront remontés aussitôt.
- Une pesée volontaire peut-être faite avant la zone de départ par le concurrent, avec le matériel mis a disposition par le COLOCAS.
- Des pesées sauvages de contrôle seront effectuées par le COLOCAS durant la course.
- Le **port du casque** est **obligatoire** pendant les remontées.
- La course comporte 3 manches, 1 le matin et 2 l'après-midi, le classement final s'effectue par addition des deux meilleurs chronos. Au-delà de 3 manches, le classement final s'effectue par addition des deux meilleurs chronos également. Au-delà de 5 manches, Elles peuvent être chronométrées mais n'interviennent pas pour le classement.
- Si la course ne comporte que deux manches, seul le meilleur chrono sera retenu pour le classement final.
- Le drapeau rouge agité signale **l'arrêt obligatoire**.
- Pour les autres points, se référer au règlement technique de construction.

### **6) Sécurité**

La piste est située sur un terrain en pente. Elle doit présenter une ou plusieurs courbes naturelles ou artificielles suffisamment larges. La longueur minimale est de 300 mètres. La longueur maximale est de 2000 mètres. Le pourcentage moyen de la pente doit être compris entre 6% et 12%. Le pourcentage le plus fort ne doit pas dépasser 20%. Dans tous les cas les conditions de sécurité (pilotes et spectateurs) doivent être assurées.

La circulation de véhicules sur le circuit doit être interdite par arrêté municipal ou préfectoral.

La piste doit être maintenue propre et en bon état.

La sécurité à mettre en place est définie par la commission sécurité. Des bottes de paille assureront la protection des pilotes et des spectateurs en cas de sortie de route (2 rangées dans les zones dangereuses). Les pneus sont tolérés en deuxième protection seulement et prévoir dans tous les cas des petites balles devant. Les cônes de Lubeck sont interdits. Les chicanes, si elles existent, doivent être mises en mur et marquées au sol. Le service d'ordre est assuré par des commissaires de piste aux ordres du directeur de course, placés à vue, et équipés d'un drapeau vert, d'un drapeau rouge et un sifflet. Le drapeau rouge tendu au milieu de la piste indique au pilote l'arrêt obligatoire à cet endroit. La poussette des caisses par les commissaires sera autorisée uniquement pour dégager la piste en cas de sortie de

route (poussette modérée). La poussette par des spectateurs est interdite. Elle pourrait entraîner la disqualification du véhicule.  
Chaque organisateur doit se conformer à la circulaire interministérielle n°DS/2012/305.

### **7) Remontée des caisses**

La remontée se fera en cours de manche ou à la fin de chaque manche selon les directives du directeur de course. Les véhicules utilisés pour les remontées devront pouvoir tirer une ou deux rangée de cinq caisses. L'un d'eux devra être équipé d'une remorque afin de pouvoir charger les Cariolis qui ne peuvent être tirés.

Le port du casque est des gants est obligatoire pour les pilotes et les copilotes.

Il sera interdit de charger sur les caisses et sur les véhicules tracteurs des personnes extérieures à la course (spectateurs, enfants, etc. ...).

Il est conseillé de prévoir dans la mesure du possible un circuit de remontée autre que le parcours de descente des caisses.